

Dernière séance de Négociation Annuelle Obligatoire :

vendredi 1^{er} février 2013 :

Lors de la précédente réunion, l'employeur avait présenté une première phase de réponses et la CFDT avait noté des propositions dignes d'intérêt, tout en précisant qu'elle comptait agir sur les curseurs afin d'en renforcer les effets, en rappelant ses revendications pour tenter de les faire aboutir (*voir courrier précédent*)

Résultats obtenus :

Rémunération :

Salariés sous convention UGEM : La CFDT revendiquait un complément par rapport à l'accord de branche

	Accord de branche (CFDT seule signataire)	Proposition initiale MGEN	Contreproposition CFDT en séance	Accord final MGEN	Soit évolution /2012
E1,E2	+1,5%	+0,3%	+0,6%	+0,5%	+2%
E3,E4	+1%	+0,3%	+0,6%	+0,5%	+1,5%
Classe T	+0,8%	+0,3%	+0,5%	+0,4%	+1,2%
Cadres	+0,5%		+0,3%	+0,3%	+0,8%
Rému minimum	19 000€ annuel, soit 1 583€ mensuel				
Choix		0,8%	1%	1%	
Promo/formation		0,4%	0,4%	0,4%	
	Augmentations sur RMAG, indemnité de transposition, Choix promo (enveloppe distribuée/ masse salariale)				

Dans une logique d'entreprise, la CFDT revendiquait **l'extension de la rémunération minimale (1583€) aux salariés des Etablissements**. Nous avons eu gain de cause *En 2013, comme pour l'UGEM, aucun salarié des établissements ne sera en dessous de ce seuil hors prime décentralisée et indemnités (dimanche j fériés, nuit, ...)* De plus l'employeur affiche la volonté de porter ce seuil en 2015 à 1,2 SMIC pour tout salarié de l'Entreprise. La revendication CFDT étendue à l'UES concernera donc durablement plus de 500 salariés des établissements.

Titre restaurant : La CFDT revendiquait 8,40€, c'est ce que nous avons obtenu. *C'est une mesure cohérente pour les centres pénalisés par l'absence de restaurant d'entreprise*

date	valeur	employeur	salarié
01/04/2011	7,80 €	4,68 €	3,12 €
à venir	8,40 €	5,04 €	3,36 €

Rappel : début 2011 le salarié payait ses titres restaurant 3,51€ pour une valeur faciale de 7,80€

Egalité professionnelle : enveloppe de 0,1% de la masse salariale *Pour information, ce chapitre vient d'être renforcé par une circulaire gouvernementale parue début janvier. La CFDT veillera à son application.*

Plan Epargne Entreprise : la négociation d'un Plan Epargne Retraite Collective (PERCO) démarrera au deuxième semestre (*revendication CFDT*)

Intéressement/participation : augmentation de l'enveloppe de 10% soit 1,10% de la masse salariale *La CFDT voulait une augmentation dès cette 1^e année d'application.*

Complémentaire santé : débat à mener en fonction de l'évolution de la législation, avec réflexion sur la confidentialité des données concernant salariés et militants (*demande CFDT*)

Garantie des Ressources Locatives(GRL) : une négociation va s'enclencher, en veillant à l'adéquation avec les dispositions légales à venir sur un dispositif d'assurance universel des loyers.

Depuis la création de la GRL, nos représentantes CFDT en commission paritaire logement ne cessent de revendiquer sa mise en œuvre, cela aura pris du temps...

CESU : Les aides initiées en 2012 pour la garde d'enfant de moins de 3 ans feront l'objet d'un protocole d'accord.

Evolution Fonctions/métiers : l'employeur convient de la nécessité d'y revenir

La CFDT, qui a pris une part déterminante dans la révision des fonctions, réclamait haut et fort des compléments au dispositif.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) : ouverture en mars/ avril avec un « souhait » d'aboutir avant l'AG.

*Ce dossier sera l'un des grands sujets des mois à venir voulu par la CFDT. L'entreprise évolue, tant dans son fonctionnement que dans son périmètre. Il est nécessaire de mettre en place les conditions et les moyens permettant aux salariés de s'y préparer pour conserver leur employabilité. De plus la CFDT souhaite la déclinaison d'un véritable **Contrat de génération** alliant recrutements de jeunes et aménagement de fin de carrière pour les salariés âgés.*

Prime décentralisée établissements : reconduction de la mesure 2012 (versement en deux fois, non prise en compte d'absences pour hospitalisation).

Notre demande d'application d'une part de versement hors absentéisme n'a pas été suivie.

Jours enfants malades : engagement réflexion sur prise en ½ journées en fonction de la faisabilité en particulier pour les personnels travaillant en équipes

Droit syndical : inscrit dans la réflexion concernant l'accès aux nouvelles technologies d'information et de Communication (NTIC)

Cette négociation porte sur l'ensemble de l'UES et si nous argumentons sur des mesures applicables à l'ensemble des salariés, la marge de négociation n'est pas la même entre les deux secteurs conventionnels, l'UGEM constate quelques progressions nationales, alors que la FEHAP, à budget encadré, est depuis longtemps en panne d'évolutions impliquant perte de pouvoir d'achat, et recul important des dispositions conventionnelles.

Nous n'avons pas été entendus sur toutes nos revendications, citons par exemple la prime transport pour les salariés ne disposant pas de moyens de déplacement collectifs. Nous n'avons pas donné suite à la proposition employeur l'an passé, cette année il ne réitère pas son offre.

Nous reconnaissons cependant l'effort de cette année, la CFDT signera donc l'accord sur la Négociation Annuelle.